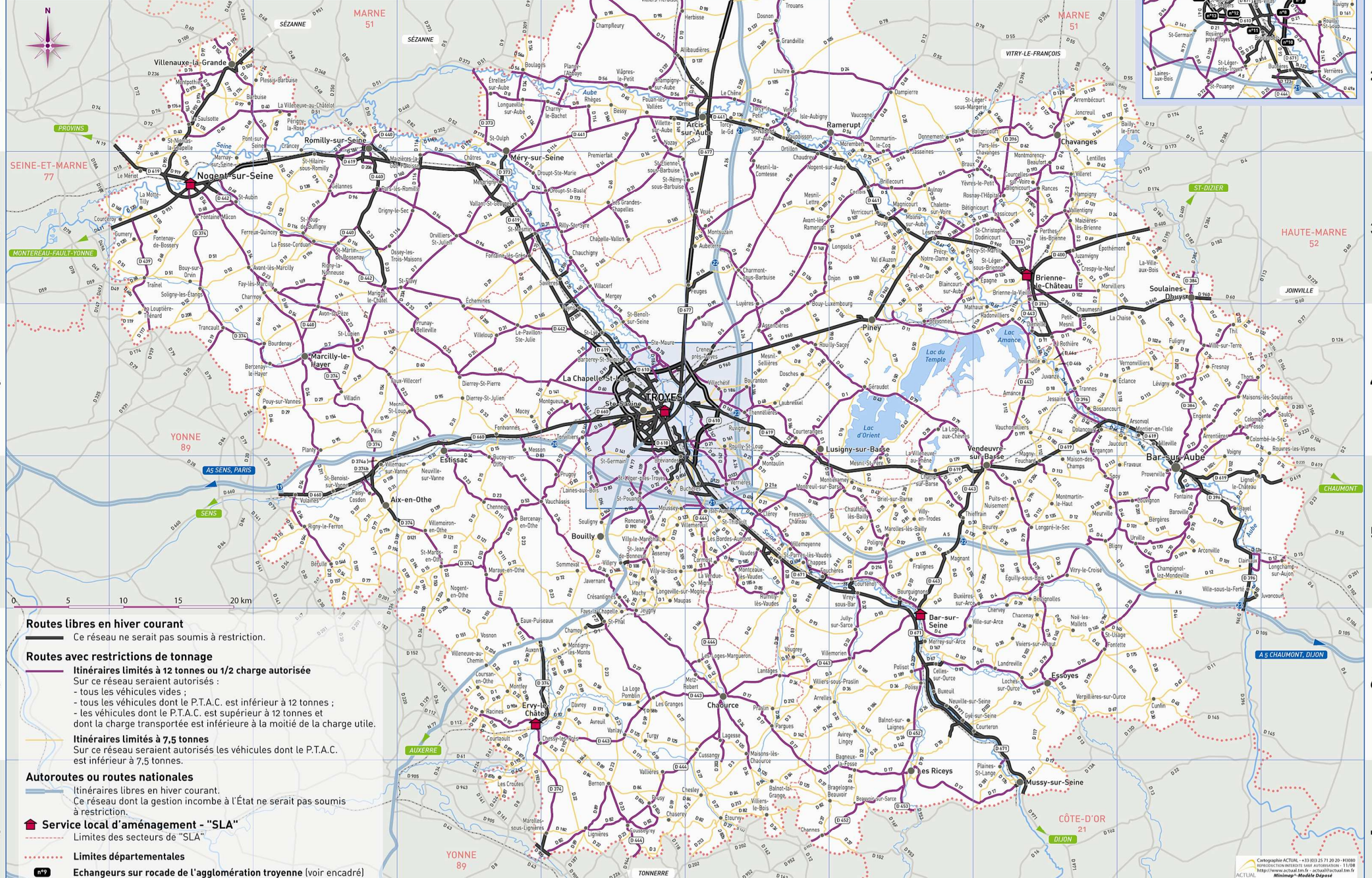
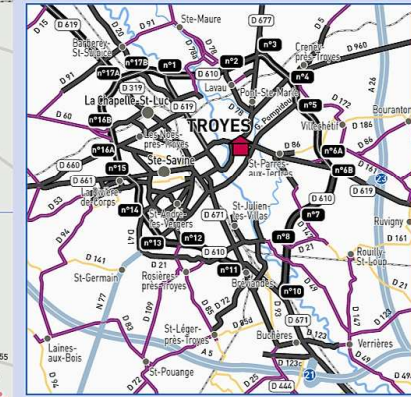


Limitations de tonnage sur les routes départementales de l'Aube qui pourraient être appliquées après une période de gel longue et intense



- Routes libres en hiver courant**
Ce réseau ne serait pas soumis à restriction.
- Routes avec restrictions de tonnage**
 - Itinéraires limités à 12 tonnes ou 1/2 charge autorisée**
Sur ce réseau seraient autorisés :
 - tous les véhicules vides ;
 - tous les véhicules dont le P.T.A.C. est inférieur à 12 tonnes ;
 - les véhicules dont le P.T.A.C. est supérieur à 12 tonnes et dont la charge transportée est inférieure à la moitié de la charge utile.
 - Itinéraires limités à 7,5 tonnes**
Sur ce réseau seraient autorisés les véhicules dont le P.T.A.C. est inférieur à 7,5 tonnes.
- Autoroutes ou routes nationales**
Itinéraires libres en hiver courant.
Ce réseau dont la gestion incombe à l'État ne serait pas soumis à restriction.
- Service local d'aménagement - "SLA"**
Limites des secteurs de "SLA"
- Limites départementales**
- Echangeurs sur rocade de l'agglomération troyenne (voir encadré)**